

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE
DEPARTEMENT DE L'ORNE

Délibération DEL-2022-12-112



Sources de l'Orne
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SÉANCE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

Date de convocation :
9 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :
42

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LECAMUS Florence, LEMOINE Martine, LUBRUN Laurence, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PERSEHAYE Christel, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. BAËLDE Jean-Pierre, BRUNEAU Daniel, CHATEL Jacques, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LELOUP Christian, LE CARVENNEC Eric, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, RENOARD Eric, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SAUVAGET Jean-Paul, SIX Vincent, TAUPIN Jean-Marie, VINET Paul

Nombre de délégués présents :
32

Nombre de votants :
35

Excusés avec pouvoir : Mme LAMBERT Pamela (pouvoir donné à Mme LEMOINE Martine), Mme BIDAULT Martine (pouvoir donné à M. EGRET Fabrice), M. LEROY Michel (pouvoir donné à VINET Paul)

VOIX POUR :
35

Secrétaire de séance : Mme LUBRUN Laurence

Objet : Subventions OPAH

VOIX CONTRE :
0

Vu la délibération n°84/2018 du 30 août 2018 approuvant la convention d'opération 2018-2021 pour la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat sur le territoire de la Communauté de Communes, en partenariat avec l'ANAH et le Conseil Départemental de l'Orne.

ABSTENTIONS :
0

Monsieur le Président présente les dossiers éligibles au titre de l'opération OPAH :

Nom	Adresse du logement	Type de dossier	Montant de la participation CdC
M. et Mme AUBRY Marcel et Véronique	Aunou-sur-Orne	Autonomie de la personne	479 €
Mme GRUZ Renée	Almenêches	Lutte contre la précarité énergétique	1 000 €
Mme PLASSAIS Marion	Chailloué	Lutte contre la précarité énergétique	1 000 €
Mme LETOURNEUR Nathalie	Essay	Autonomie de la personne	389 €

Mme COLLIGNON Irène	La Ferrière-Béchet	Lutte contre la précarité énergétique	1 000 €
M. et Mme KORNELIS Abe	Macé	Lutte contre la précarité énergétique	1 000 €
M. CUVELIER Alain	Mortrée	Lutte contre la précarité énergétique	1 000 €
M. DAGRON Jérémie et Mme MAILLARD Audrey	Sées	Lutte contre la précarité énergétique	1 000 €
M. et Mme BUNEL Daniel	Sées	Autonomie de la personne	1 000 €
M. BOUGON Maxance	Sées	Lutte contre la précarité énergétique	1 000 €
M. et Mme DESACHY Emmanuel et Maële	Sées	Lutte contre la précarité énergétique	1 000 €
M. GIRAULT Damien	Sées	Lutte contre la précarité énergétique	1 000 €
Mme HUBERT Sandrine	Sées	Lutte contre la précarité énergétique	1 000 €
M. LUCAS François-Joseph	Sées	Lutte contre la précarité énergétique	1 000 €
Mme MELOT Sarah	Sées	Lutte contre la précarité énergétique	1 000 €
M. THIEULIN Manuel	Sées	Lutte contre la précarité énergétique	1 000 €
Mme GENISSEL Marie-Pierre	Sées	Lutte contre la précarité énergétique	1 000 €
M. ERNOUX Loïc	Tanville	Lutte contre la précarité énergétique	1 000 €
M. BOTTET Loïc	Saint-Gervais-du- Perron	Lutte contre la précarité énergétique	1 000 €
M. MONTCLAIR Jean-Jacques	Essay	Logement très dégradé	2 500 €

Tous ces demandeurs se sont vu notifier une subvention de l'ANAH pour la rénovation de leur logement. La participation de la CdC sur ces dossiers serait une participation forfaitaire de 1 000 € pour les dossiers « Lutte contre la précarité énergétique », 2 500 € pour les dossiers « Logement très dégradé » et de 479 € et 389 € pour les dossiers « Autonomie de la personne ».

Accusé de réception en préfecture
061-200035111-20221215-DEL-2022-12-112-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Vu les dossiers présentés,

Compte tenu de la certification de l'ANAH sur la recevabilité des demandes de subventions au vu des justificatifs produits.

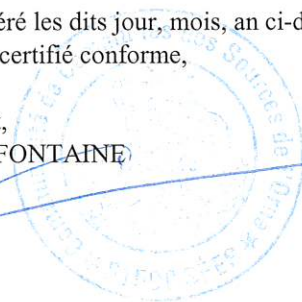
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'accorder à tous les demandeurs ci-dessus une subvention au titre de la « lutte contre la précarité énergétique » d'un montant de 1 000 € et/ou une subvention au titre de « l'autonomie de la personne » ou « Logement très dégradé » pour les travaux de rénovation de leur logement. Ces subventions s'inscrivant dans le programme « Habiter mieux ».

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Pierre FONTAINE

La secrétaire,
Laurence LUBRUN



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Laurence Lubrun".

Accusé de réception en préfecture
061-200035111-20221215-DEL-2022-12-112-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022